



**SAMEDI 2 MARS**  
**20H30**  
**TRIEUX**  
SALLE  
GEORGES BRASSENS  
ENTRÉE LIBRE  
Organisé  
par Art et Culture  
*Eclats de rire assurés*

Karine rêve de vraies vacances, le soleil, la mer...  
Mais quand on a un mari comme Raphaël, ça finit dans la Creuse chez belle-maman... comme tous les ans !!  
Karine n'en peut plus, c'est décidé cette année, il y aura un avion entre elle et ses vacances ! Un avion ? Vous avez vu le prix d'un billet ??  
Raphaël va tout entreprendre pour que le rêve de Karine ne reste qu'un rêve..



# LOTO DE L'ÆIM

LE 18 FÉVRIER 2024 A LA SALLE  
GEORGES BRASSENS DE TRIEUX

OUVERTURE DES PORTES À 13H00 HEURES.

- 1 CARTON : 2€**  
**6 CARTONS : 10€**  
**12 CARTONS : 18€**  
**20 CARTONS : 25€**

## A GAGNER :

**Bons d'achat de 50,100,150 et 300 euros**  
**Paniers garnis**  
**Divers autres lots**



**Vente de pâtisseries,  
croque-monsieur et boissons**



Réservation possible tél 06 75 79 07 97 ou [rlaurent@aeim54.fr](mailto:rlaurent@aeim54.fr)

**Le CCAS de La ville de Trieux organise cette année un voyage pour les seniors :**

## **ESPAGNE**

**Hôtel Calella Palace**

**PROGRAMME ANCV SENIORS EN VACANCES 2024**

**GROUPES - 8 JOURS/ 7 NUITS**

**Départ le dimanche 2 juin 2024**

**et un retour le dimanche 9 juin 2024**

Transport en avion au départ de l'aéroport de Luxembourg ville.

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes en retraite ou souffrez d'un handicap.

En partenariat avec l'ANCV, ce voyage est conçu et adapté pour les seniors ou handicapés.

À peine à une heure de route depuis la frontière, se situe la petite ville de Calella, **au cœur de la Costa Barcelona**. Plus haut, c'est la Costa Brava, une perle méditerranéenne célèbre pour son patrimoine naturel. Au sud, c'est **Barcelone**, accessoirement l'une des capitales européennes, joyau culturel et artistique incontesté. Le décor est planté et l'accès facile.

**Le prix est fixé à 898 €** une aide, **de 202 €**, de l'ANCV peut vous être attribuée suivant votre taux d'imposition.

Nous vous proposons des facilités de paiement et vous donnant la possibilité de payer en 3 fois sans frais.

## **Attention les places sont limitées**

**Inscription avant le 28 février 2024 avec un dépôt de chèque de 270 euros**

# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : [trieux.net](http://trieux.net)

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE** : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. Horaires des nocturnes : le deuxième lundi et le dernier jeudi de chaque mois de 20h à 21h30.

## PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou permanence téléphonique 07.62.17.96.28 de 8h15 à 9h15 les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2008** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**VACANCES SCOLAIRES** : du lundi 26 février au dimanche 10 mars 2024.

## CONCILIATEURS DE JUSTICE

Mme OBRIOT, permanences à la Mairie de BRIEY uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 au 06 64 27 72 50 ou coordonnées des autres conciliateurs sur le site de la Mairie : [trieux.net](http://trieux.net).

# L'INTERCOMMUNALITÉ

## COMMENT CONTACTER VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes est un service public d'administration à votre service : 71 route de Briey 54560 AUDUN-LE-ROMAN  
+33 3 82 21 59 00 ou [secretariat@coeurdupayshaut.fr](mailto:secretariat@coeurdupayshaut.fr)  
Facebook : Communauté de commune Cœur du Pays-Haut  
Site internet : [www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

## MAITRISER OU APPRENDRE À SE SERVIR D'UNE TABLETTE OU D'UN SMARTPHONE

À partir du 31 janvier 2024, Sofia, Conseillère numérique de Cœur du Pays-Haut pourra recevoir les lundis matin et après-midi, à la maison des transitions de Piennes, les séniors qui souhaitent mieux maîtriser ou apprendre à se servir d'une tablette ou d'un smartphone. Les séniors peuvent s'inscrire directement au 03 82 21 21 12 en précisant le créneau souhaité :

- Matin : 9H30 à 11H30
- Après-midi : 14H00 à 16H00

## SIRTOM

 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr)  [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchetterie est en mesure de

reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

## **SIRTOM : OPÉRATION COMPOSTAGE**

Dans le respect de la loi AGECE\*, le SIRTOM a choisi de mettre à la disposition des populations des composteurs individuels, afin de favoriser le tri des biodéchets à la source. À titre d'information, ces déchets représentent, à eux seuls, 83 kilos par personne et par an, soit un tiers des déchets ménagers.

Ainsi, à partir du **lundi 15 janvier 2024**, il sera possible de venir retirer un composteur individuel dans les locaux du SIRTOM situés au 29, rue Gustave Eiffel à JARNY aux horaires d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi matin de 8h à 12h.

### **Plusieurs conditions d'éligibilité pour l'obtention d'un composteur individuel**

Le composteur sera mis à disposition des foyers qui souhaitent s'engager dans une démarche de compostage. Pour cela, le foyer devra disposer d'un jardin où le composteur pourra être déposé directement sur la terre afin de favoriser la migration des micro-organismes, et donc le compostage.

Pour se voir remettre un composteur, le demandeur devra présenter obligatoirement une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile ou une carte de déchèterie, et devra compléter et signer une charte d'engagement.

Une sensibilisation aux bonnes pratiques du compostage sera effectuée lors de la remise du matériel.

### **Solutions apportées dans le cas d'une impossibilité de stockage d'un composteur à domicile ou en cas de résidence dans des logements collectifs**

Si le foyer ou le logement ne peut pas disposer d'un composteur, il sera possible de déposer ses biodéchets dans des réceptacles prévus à cet effet dans les déchèteries de JARNY, HOMECOURT ou TRIEUX.

S'agissant des immeubles ou logements collectifs, le SIRTOM s'est mis en rapport avec les bailleurs sociaux ou encore privés pour que du compostage en pied d'immeuble puisse être organisé. Le SIRTOM apportera son soutien dans toutes les démarches de compostage partagé. N'hésitez pas à prendre contact avec nous au 03 82 20 22 00 ou bien sur [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr).

\* Loi AGECE : **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**. Promulguée le 10 février 2020, elle vise à **transformer l'économie linéaire, « produire, consommer, jeter », en une économie circulaire**. Elle comporte plusieurs mesures pour réduire la production de déchets, favoriser le réemploi, le recyclage et la réparation, et lutter contre l'obsolescence programmée.

## **LE TRI SÉLECTIF**

**Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.**

C'est simple, tout se trie : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

**Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?**

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

**ORDURES MÉNAGÈRES : les lundis matin.**

L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

**TRI SÉLECTIF : les mardis 6 et 20 février.**

**Rappel :** les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

## **ÉCHOS DE LA CITÉ**

### **POLLUTION AU FUEL**

Un problème de pollution au fioul est survenu sur la commune sur plusieurs portions de rues dans un quartier (Raty, Lorraine, Gascogne, Flandre, ou cite minière et Lotissement Longuillon...). L'origine de la pollution aurait été localisée. L'équipe municipale est mobilisée chaque jour auprès des administrés, des pompiers et du CRW. Ce dernier intervient tous les jours par un envoi de camion de pompage. Pompage d'eau contenant du fioul, quelques dizaines de litres de mazout sont extraits, tous les jours. Le problème d'odeur persistera quelques semaines, le temps de vider le réseau de la pollution car le mazout est présent dans les paliers entre les diverses connexions de réseaux. L'équipe municipale est de tout cœur avec les administrés qui subissent ces désagréments et met tout en œuvre pour répondre à leurs attentes.

### **URBANISME**

Affichage obligatoire des autorisations délivrées en construction suite au permis de construire et déclaration préalable.

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

**À savoir** : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

### **LA CHASSE SAISON 2023/2024**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **17 septembre 2023 à 8 heures.**

La fermeture générale aura lieu le **29 février 2024** au soir, sauf pour le sanglier qui sera le 31 mars 2024 au soir. Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie. Pour plus d'informations [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com) (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

### **HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Fermé le lundi

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

Samedi : 9h à 12h

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24



# ACTUALITÉS SANITAIRES

## **TÉLÉMÉDECINE À TRIEUX**

Une cabine de télémédecine a ouvert ses portes à la pharmacie ADLER. Cette cabine propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, otite, bouchon d'oreilles, infection urinaire, cystite, fièvre, maux de tête ...). Il vous suffit de vous rendre à la pharmacie avec votre carte vitale et votre carte bancaire. C'est sans rendez-vous et la prise en charge par l'assurance maladie et tiers payant sont acceptés.

## **LE SAVIEZ-VOUS !**

### **BULLETIN NUMÉRIQUE**

**Recevoir votre bulletin municipal au format numérique, c'est écolo-gik ! Pour cela, il vous suffit de passer à la mairie et communiquer votre mail, un autocollant à apposer sur votre boîte aux lettres vous sera remis. Celui-ci permettra aux distributeurs du Trieux Info de ne pas vous le déposer. Vous pourrez ainsi lire le bulletin municipal de votre ville contenant les actualités de votre commune et des environs, ainsi que les programmations associatives locales, tranquillement assis sur votre canapé sur votre smartphone ou de votre bureau à la pause midi. Poussez votre démarche écologique en refusant le bulletin papier en boîte aux lettres.**

### **ATELIER « PLAISIR, SÉCURITÉ : SÉRÉNITE AU VOLANT ET PIÉTON**

« Je conduis donc je suis » ... L'automobile est souvent indispensable à notre quotidien. Pourtant, parfois, nous nous interrogeons sur certaines règles de circulation ou sur certains nouveaux panneaux. Nous nous laissons aussi surprendre par des réactions inhabituelles liées à un nouvel environnement de conduite.

En partenariat avec l'association BRAIN UP, la Mairie de Trieux, Audun-le-Roman et la Communauté de communes Cœur du Pays Haut vous proposent de participer au programme « Plaisir, sécurité : Sérénité au Volant et Piéton ». Dans un esprit convivial et ludique, il sera l'occasion de partager vos expériences, réviser les principales règles de conduite et de faire le point sur les moyens de maintenir une bonne autonomie au volant et en tant que piéton.

**Vous pouvez vous inscrire à un atelier de 4 séances thématiques qui se déroulera les vendredis 15, 22, 29 mars et 5 avril de 14h à 16h à la Mairie de Trieux.**

**L'ensemble du programme est gratuit et le nombre de places est limité. Inscrivez-vous vite auprès de Mme Sonia LEMOND, par téléphone au 07 55 60 03 76.**

Ce programme est financé grâce au soutien de la conférence des financeurs de Meurthe-et-Moselle.

## **DÉPARTEMENT DE MEURTHE & MOSELLE**

Un centre de formation par apprentissage dédié aux métiers du social (Assistant Social et Éducateur Spécialisé) a ouvert ses portes le 6 novembre sur la commune de Longlaville à l'Espace Jean MONNET.

Pour tous renseignements contactez Mme Aurélie MATTER à la Maison du département Territoire de Briey 3 place de l'Hôtel de ouvriers à HOMECOURT 03 82 46 52 00.

## **INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole et propane.

Il diffuse très vite dans l'environnement.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Si vous avez des maux de têtes, des nausées, des vertiges et des vomissements appelez les secours en composant le 18 ou le 15 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes) aérez immédiatement les locaux, arrêtez les appareils à combustion si possible et évacuez les locaux.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques :

- Aérez au moins 10 mn par jour,
- Ne bouchez jamais les entrées d'air,
- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffages et cheminée chaque année avant l'hiver,
- Utilisez dehors appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes,
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

## **ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX**

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.

S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

## **PROCÉDURE DE SUSPENSION DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS (COMMERCIAUX ET SCOLAIRES) POUR CAUSE INTEMPÉRIES**

**Applicable du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 mars 2024**

**Syndicat des Transports du Bassin de Briey**

**[www.reseauelfil.fr](http://www.reseauelfil.fr)**

En période hivernale, les intempéries importantes (neige, verglas ...) peuvent empêcher les services de transport du réseau Le Fil de fonctionner normalement, quand les conditions de sécurité pour le conducteur du véhicule et ses passagers ne sont plus garanties.

**Modalités d'information des usagers en cas de suspension des services :**

- Usagers scolaires : un message d'information SMS est envoyé aux familles ayant transmis au Syndicat des Transports un numéro de téléphone valide, et une information est publiée en parallèle sur la page Facebook du Réseau Le Fil.
- Usagers commerciaux : une information est publiée sur la page Facebook du Réseau Le Fil, ainsi que sur l'application MyBus (téléchargeable sur App Store ou Google Play).

**Modalité de prise de décision de suspension totale ou partiel des services :**

- Par le Préfet, par le biais d'un arrêté, la plupart du temps la veille au soir ;
- En l'absence d'arrêté préfectoral, par le transporteur en fonction des conditions météorologiques locales.

**Rappel du règlement du réseau Le Fil :**

- En cas de retard d'un service de bus de plus de 20 mn par rapport aux horaires habituels, il doit être considéré que celui-ci ne passera pas (sauf information contraire communiquée par SMS par le Réseau Le Fil) ;
- Lorsque qu'un service scolaire est supprimé le matin pour cause d'intempéries, cette suppression reste active pour le restant de la

journée, le voyage retour n'est donc pas assuré (sauf information contraire communiquée par SMS dans la journée par le réseau Le Fil) ;

- En cas de suppression d'un service scolaire le matin, les familles souhaitant conduire eux-mêmes leurs enfants à l'école doivent donc s'assurer de pouvoir aller les chercher pour le retour.

## ÉTAT CIVIL

### **Naissances :**

- Sacha METZER né le 14/11/2023 à THIONVILLE.
- Ilyès KADOUCI né le 08/01/2024 à ESCH/ALZETTE.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.*

### **Décès dans la commune :**

- Cyril Jean Marie MERTZ né le 09/05/1970 à METZ décédé le 09/01/2024 à TRIEUX.

### **Décès hors commune :**

- Aniella KUJAWA née le 05/03/1931 à TRIEUX décédée le 29/11/2023 à JOEUF.
- Hamida MADANI né le 15/11/1961 à TRIEUX décédé le 12/12/2023 à ALFORTVILLE (Val-de-Marne).
- Jean BOURGON né le 09/01/1949 à TRIEUX décédé le 26/12/2023 à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (Ardennes).
- Georges Louis DEMMER né le 16/01/1933 à TRIEUX décédé le 08/01/2024 à VILLERS-LES-NANCY.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

## LA VIE ASSOCIATIVE

### **LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE**

**Maison paroissiale :** Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

### **Offices religieux en février :**

- Les Samedis 3, 10, 17 et 24 février à 18H00 : Messe anticipée à la Chapelle Sainte Barbe à Tucquegnieux
- Mercredi des cendres 14 février : Célébration à Audun-le-Roman avec les enfants du catéchisme. (Heure non définie)

- Les Dimanches 4, 11, 18 et 25 février à 11H00 : Messe dominicale à Audun-le-Roman

## **HARMONIE MUNICIPALE**

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17h à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

## **COMITÉ DES FÊTES**

Prochain concours de belote Dimanche 11 février à 15h à la Salle G. BRASSENS.

## **ACTIVITÉS ART ET CULTURE**

### **AU CENTRE LOUISE MICHEL**

- **CLUB PAUSE CAFÉ**  
LE JEUDI à 14H (20€/an)
- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**  
avec Jean Charles  
LE LUNDI DE 14H À 16H (8€/mois)
- **COURS DE POLONAIS** avec Wioletta les lundis et jeudis (24/mois)  
**À LA MAISON POUR TOUS** avec Aurélie
- **PILOXING BOOTY - LUNDI : 18H30 – 19H15**
  - **PILOXING SSP – LUNDI : 19H15 – 20H**
  - **ZUMBA - MERCREDI : 18H30 – 19H15**
- **PILOXING KNOCK OUT – MERCREDI 19H15 – 20H**

Tarifs (licence comprise) SPORT: 99€/an, 150€/an si vous participez aux 2 activités sportives du lundi ZUMBA: 99€/an, PILOXING KNOCKOUT :99€/an

*Pour toute activité, une séance découverte est offerte*

*Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés*

**RENSEIGNEMENTS 07.89.89.84.91 Email : kociak@orange.fr**

## **LA TRIOTHÈQUE**

Même si l'hiver est encore bien installé, quelques petits signes nous permettent (déjà) de penser au printemps : les jours commencent à rallonger sérieusement, les oiseaux refont leur apparition et nous enchantent de leurs doux gazouillis... Il est temps de remettre en activité notre **grainothèque**. Nous vous en rappelons le principe :

- Vous venez avec une petite quantité de graines de vos propres récoltes,
- Vous les déposez dans notre grainothèque,
- Vous choisissez parmi les graines laissées par les autres adhérents afin de diversifier vos plantations.

De petits sachets sont mis à votre disposition afin de faciliter les dépôts et retraits des graines. Merci d'avance à tous ceux et à toutes celles qui

ont fait vivre la grainothèque l'année dernière. Nous espérons qu'elle aura encore plus de succès cette année.

D'autre part, nous aimerions également développer notre **ludothèque** et pour cela, nous avons besoin de vous. Le Père Noël s'est trompé dans sa liste de cadeaux ? Il vous a apporté un jeu de société qui ne vous intéresse pas (ou que vous aviez déjà) ? Pas de panique ! Venez le déposer à la Triothèque : il fera forcément des heureux ou des heureuses. Dernière chose : vous venez d'emménager à Trieux et ne connaissez personne ? Vous êtes (enfin !) arrivé-e-s en retraite ? Pourquoi ne deviendriez-vous pas **bénévole** à la Triothèque ? Aucune compétence particulière n'est exigée ; vous intégrerez une équipe dynamique et investie pour le bien de la collectivité ; et vous pouvez épauler notre équipe au rythme qui vous convient : 1 à 2h par mois ou par semaine, selon vos disponibilités.

**Alors, n'attendez plus et rejoignez-nous : à très vite !**

## **VOTRE BULLETIN MUNICIPAL ÉVOLUE**

**Dans une démarche plus écologique, les informations mensuelles récurrentes seront mises à disposition permanente sur le site internet de la mairie Trieux.net et seront publiées seulement tous les deux mois à compter de février 2024. Les informations essentielles et actualités courantes (telles que les coordonnées de la mairie ou les évènements associatifs) seront toujours présentes. Cette évolution permettra une économie certaine de papier et d'encre et cet effort de remaniement des informations répond à un besoin d'économie et d'écologie, mais aussi de simplification. Les informations délivrées sur le site internet de la mairie Trieux.net ont également évolué depuis deux ans avec de nouvelles pages et des nouveautés, des mises à jour régulières et des espaces dédiés aux informations associatives. Le site évoluera encore au cours de 2024. Merci de votre lecture régulière.**



# A.S.Tucquegnieux-Trieux

Ensemble pour nos couleurs

soirée

# LOTO



**SAMEDI**

**10**

**FÉVRIER**

**Salle Brassens  
de Trieux**

Ouverture des  
portes à 18H  
Début des jeux à  
19H30

**NOMBREUX LOTS**

800€ en bon d'achat  
Télévision 4K UHD 147cm  
Et nombreux lots de valeur

**TOMBOLAS**

**CARTON 1€50 - 7 CARTONS 10€ - 15 CARTONS 20€**

Pas de réservation, pas de cartons extérieurs - Places limitées

**RESTAURATION SUR PLACE**

# Soirée Choucroute

Animée  
Par Le  
Grand  
Orchestre  
Frantz  
PETER

Organisé par  
L'Harmonie de  
Trieux

Samedi 2 Mars 2024

## Réservations

06.28.23.59.44

07.82.94.88.25

## Date limite de réservation

22 Février 2024

A partir de 19h30

Salle Municipale de  
TUCQUEGNIEUX

Tarif : 30 € / Personne  
Boissons en sus

## Repas

Choucroute garnie  
Salade, fromages

Dessert  
Café